

Susanna Ceccardi, *Position Paper*

Le groupe Idée et Démocratie : une légitimité indiscutable au sujet de l'immigration

Ce présent *position paper* a pour objectif d'explicitier la position de Susanna Ceccardi, députée européenne du groupe Idée et Démocratie, au regard des discussions émanant de la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant les normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier.

Depuis le début de l'année 2023, près de 123 000 migrants ont atteint l'Italie. Cette vague d'immigration massive ne saurait être gérée par notre pays seulement. En tant que députée du groupe Idée et Démocratie, mon objectif est de faire entendre nos idées mais aussi de défendre les intérêts italiens. Le 18 avril 2024, Giorgia Meloni déclarait l'état d'urgence migratoire pour 6 mois¹. Preuve en est que le pays ne peut plus perdurer dans cette voie et ne peut plus être représenté comme étant une porte d'entrée à l'immigration. Aborder le sujet du retour de ces ressortissants est un pas vers la résolution du problème migratoire. De porte d'entrée de l'immigration, nous souhaitons représenter une porte de sortie pour ces ressortissants en situation irrégulière, jusqu'à devenir un repoussoir migratoire.

Des initiatives étatiques italiennes qui appellent à être soutenues par l'Union européenne² :

- Accord Italie - Albanie : création de deux centres pour accueillir jusqu'à 3 000 migrants
- La tentation de l'externalisation de la gestion de l'immigration

Notre groupe a toujours insisté sur son intérêt à repousser cette immigration clandestine. Nous n'avons jamais cessé de prôner une politique migratoire stricte. Nous ne pouvons accueillir toute la misère du monde. Cette politique d'accueil à l'aveugle a de réelles répercussions sur nos sociétés et particulièrement sur la société italienne. En se positionnant en première ligne de cette immigration clandestine, nous disposons d'une légitimité indiscutable sur le sujet. Pouvoir débattre de la situation migratoire au sein du parlement européen est une chance pour nous. Notre groupe n'a cessé de mettre en lumière le danger que représente l'immigration clandestine et c'est pourquoi notre légitimité sur le sujet est indiscutable. L'immigration de masse a des impacts économiques, politiques et sociaux terribles sur notre pays mais aussi sur l'Union européenne plus largement. Cet enjeu, en plus de résonner très fortement en Italie, menace donc la stabilité de l'Union européenne. C'est un sujet sur lequel nous n'avons jamais cessé de débattre et il est, aujourd'hui, notre priorité. Nos relations privilégiées notamment avec Witold Waszczykowski, eurodéputé du groupe PiS, nous ont convaincu de renforcer notre objectif d'une politique ferme de contrôle concernant les retours des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier.

¹ « L'Italie décrète l'état d'urgence migratoire pour faire face à l'afflux de migrants », *France 24*, 2023.
<https://www.france24.com/fr/europe/20230412-l-italie-decrète-l-état-d-urgence-migratoire-pour-faire-face-à-l-afflux-de-migrants>

² Bussard, Stéphane, « Le problème accord migratoire entre l'Italie et l'Albanie », *Le Temps*, 2023.
<https://www.letemps.ch/monde/europe/le-problematique-accord-migratoire-entre-l-italie-et-l-albanie>

Une immigration qui étouffe l'Union Européenne, et surtout l'Italie³ :

- 2,26 millions de personnes ont immigré en UE en 2021
 - 247 526 immigrants arrivés en Italie, 2020
 - 318 366 immigrants arrivés en Italie, 2021
 - 127 207 depuis le début de l'année 2023

Une immigration en constante hausse :

Lampedusa : 6 000 habitants pour 8 500 migrants arrivés entre le 11 et le 13 septembre 2023

Idée et Démocratie plaide pour une politique de retour stricte appliquée aux ressortissants de pays tiers en situation irrégulière

Le groupe Idée et Démocratie soutient avec ambition le projet de directive du parlement européen et du conseil concernant les normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier. Il marque une avancée majeure dans la lutte contre l'immigration clandestine. Nous le soutenons tout comme nous appuyons la nécessité de le renforcer. Renforcer les politiques migratoires et les politiques de retour appliquées aux ressortissants de pays tiers sera la solution pour mettre un terme à cette immigration de masse qui menace l'Union européenne. Réduire l'attractivité de nos pays sera aussi la solution pour réduire et mettre un terme aux arrivées irrégulières. Nous estimons que nous pourrions nous appuyer sur les députés du PPE et les députés du Pis afin de revendiquer une position ferme quant au retour des migrants en situation irrégulière. En incitant au retour des ressortissants de pays tiers en situation irrégulière nous réduirons ainsi les menaces sécuritaires, sociales et politiques qu'ils font peser sur nos pays.

Cette immigration irrégulière favorise le développement d'une économie souterraine qui, en menaçant l'économie de nos pays, menace plus largement l'économie de l'Union européenne. Comme le démontrent Jean-Paul Azam et Ruxanda Berlinschi dans leur ouvrage *L'aide contre l'immigration*⁴, « l'immigration entraîne une externalité pécuniaire, parce que l'accroissement de l'offre de travail résultant de l'immigration devrait soit amener une réduction des salaires, soit, en présence de rigidités des salaires, une augmentation du chômage ». Le contexte économique européen est en berne, l'inflation dans la zone euro se trouvait à 4,3% en septembre 2023. Nous ne pouvons plus nous permettre une détérioration de l'économie avec en plus cet enjeu migratoire à gérer. Encourager les retours et réduire l'attractivité de nos pays pour décourager cette immigration de masse permettra une réduction du développement des économies souterraines, déblocquera des emplois pour les personnes en situation régulière et pourra donc mener à terme à une augmentation des salaires.

Aussi, les immigrants, contraints de vivre dans des conditions de vie déplorables font monter la délinquance et font même peser, à terme, des menaces d'ordre terroristes. La menace sécuritaire est indiscutable. Le meurtrier de Dominique Bernard était issu de l'immigration et était pourtant sous le coup d'un ordre d'expulsion. L'assaillant présumé de l'attentat du 25 janvier 2023 à Algésiras, faisant 1 mort et 4 blessés, était Yassine Kanjaa, un immigré d'origine marocaine en situation irrégulière, lui aussi menacé d'expulsion. Revoir les conditions de retour de ces migrations irrégulières permettra l'amélioration de nos conditions de vie. Ce contexte de peur liée aux attentats terroristes ne peut perdurer. Autoriser les migrants en situation irrégulière dans nos pays revient à autoriser cette détérioration économique, sécuritaire et politique de l'Union européenne.

³ « Nombre d'immigrés arrivés en Italie de 2007 à 2021 », *Statista*, <https://fr.statista.com/statistiques/683672/nombre-immigrants-italie/#:~:text=Ce%20graphique%20présente%20le%20nombre,sous%20les%2020320.000%20en%202021>.

⁴ Azam, Jean-Paul, et Ruxanda Berlinschi. « L'aide contre l'immigration », *Revue d'économie du développement*, vol. 17, no. 4, 2009, pp. 81-108.

Recommandations et demandes du Groupe Identité et Démocratie

Le groupe Identité et Démocratie soutient le programme de retour des ressortissants étrangers en situation irrégulière que le Parlement européen et le Conseil proposent. Il est important que l'efficacité de cette procédure de retour soit particulièrement prise en compte. Nous sommes fières de voir que les clandestins qui traversent nos frontières illégalement ne seront pas autorisés à errer indéfiniment sur notre territoire. Le paragraphe 12 de la Directive du Parlement européen et du Conseil relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier précise que les ressortissants de pays tiers auront l'obligation de « coopérer avec les autorités à tous les stades de la procédure de retour, y compris en fournissant les informations et les éléments nécessaires à l'appréciation de leur situation individuelle », ce retour doit être encadré par les forces de l'ordre, les ressortissants de pays tiers étant coupables d'un véritable délit lorsqu'ils pénètrent illégalement dans nos frontières. En outre « Simultanément, il y a lieu de veiller à ce que les ressortissants de pays tiers soient informés des conséquences du non-respect de ces obligations », il est nécessaire de faire preuve d'une tolérance zéro concernant le non-respect des obligations, tout ressortissant étranger en situation irrégulière devra être renvoyé et sera soumis à nos règles dès lors qu'il sera sur notre territoire.

Néanmoins, en ce qui concerne l'article 11 paragraphe 2 sur le départ volontaire, il est inadmissible que nous envisagions d'accompagner les retours volontaires de compensations financières, c'est une proposition d'incitation au retour qui va se transformer en un réel poids pour nos économies européennes. Ces personnes se sont rendues clandestinement sur notre territoire, nous n'avons pas à leur offrir des sommes d'argent contre un départ alors qu'ils n'auraient jamais dû se rendre jusqu'ici s'ils n'en avaient pas l'autorisation préalable.

Cette politique de retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier est une avancée qu'Identité et Démocratie salue, cependant nous demandons plus. Une politique de retour efficace est nécessaire mais n'est-ce pas tout aussi indispensable de mettre en place une politique qui dissuade l'immigration ? En effet, le programme de retour des ressortissants étrangers en situation irrégulière sera très coûteux pour l'économie européenne. La mise en place de politiques fermes désincitant au départ vers l'Europe serait plus efficace. Il est également proposé dans l'article 8 à propos du « Principe de coopération avec les États tiers » que les États membres de l'Union Européenne collaborent avec les États tiers pour « la réadmission dans leur pays des ressortissants des pays tiers en séjour irrégulier. » ne serait-il pas plus judicieux d'envisager une collaboration dans le but de désinciter les ressortissants étrangers à quitter leur pays d'accueil et à choisir l'Europe comme destination. Il est bien entendu que ces propositions visent à désinciter les migrations économiques en premier lieu, qui ne constituent pas une urgence absolue pour les populations qui partent pour améliorer leur cadre de vie mais qui ne fuient pas leur pays pour des raisons sécuritaires comme les réfugiés de guerre.

Dans cette politique de désincitation à l'immigration européenne, nous pourrions retrouver des politiques comme le refus des immigrations pour motifs de réunifications familiales qui nous mènent à des immigrations en chaîne⁵. Nous devons aussi interdire aux employeurs d'embaucher des personnes en situation irrégulière dans leurs entreprises, en faisant cela, elles facilitent l'obtention de papiers pour des migrants qui se sont rendus clandestinement dans les frontières de l'Union Européenne et ils participent également à l'incitation aux départs des pays tiers car ils offrent un cadre d'accueil attrayant.

⁵ Jayet, Hubert, Lionel Ragot, et Dominique Rajaonarison. « L'immigration : quels effets économiques ? », *Revue d'économie politique*, vol. 111, no. 4, 2001, pp. 565-596.